

<https://www.unsa-fp.org/?La-Ministre-repond-a-l-UNSA-Fonction-Publique-sur-les-promotions-d-agents-d-e>



# La Ministre répond à l'UNSA-Fonction Publique sur les promotions d'agents de catégorie C en catégorie B.



- Carrière -  
Date de mise en ligne : vendredi 29 juillet 2016

---

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

---

**L'UNSA Fonction publique avait alerté la ministre de la fonction publique sur l'inquiétude de certains fonctionnaires de catégorie C qui, lorsqu'ils bénéficient d'une promotion en catégorie B, peuvent voir l'évolution de leur rémunération en catégorie B moins favorable que celle qui leur serait reconnue s'ils demeuraient en catégorie C.**

**La ministre de la fonction publique vient de faire savoir à l'UNSA Fonction publique que ce problème va être examiné par ses services au cours du deuxième semestre.**

L'UNSA Fonction publique avait adressé un courrier à la ministre de la fonction publique le 3 mai dernier pour lui signaler des situations d'agents de catégorie C promus en catégorie B quelques années avant leur retraite et qui, de manière paradoxale, ont terminé leur carrière sur un indice inférieur à celui qu'ils auraient atteint sans changement de corps.

Cette situation d'injustice incompréhensible pour des agents reconnus pour leur valeur professionnelle et récompensés par une promotion se doit d'être corrigée, et c'est la raison pour laquelle l'UNSA Fonction publique a alerté la ministre.

Cette dernière vient de répondre à l'UNSA Fonction publique (cf. PJ). Elle dit comprendre les interrogations chez les agents concernés et indique que ses services (DGAFP) examineront la difficulté soulevée au cours du deuxième semestre de cette année.

L'UNSA Fonction publique sera vigilante sur la réponse statutaire qui sera apportée à ce problème, et exigera que des dispositions soient prises pour qu'aucun agent ne puisse connaître une telle injustice.